

La budgétisation et la consommation en AE et CP

Cas pratique

Vous êtes ordonnateur délégué et responsable de la gestion d'un programme. Le 20 août de l'année N, vous avez reçu de votre Ministre **les objectifs et les éléments du cadrage budgétaire global fixés pour l'année N+1 pour le programme qui vous est confié.**

Compte tenu du contexte propre à votre service et de l'analyse de la gestion N-1, avec vos collaborateurs, **vous avez déterminé, début septembre, le plan d'actions N+1 pour la mise en œuvre du programme concerné** en tenant compte des activités en cours de réalisation et des résultats attendus par le Ministre. Par souci de simplification, les emplois et la masse salariale de votre service sont exclus dans cet exercice.

Dans ce cadre, à partir des informations issues de l'exécution N-1 et des modalités de consommation de vos crédits constatés sur N, **vous allez établir une prévision d'exécution pour l'année N qui va servir de base à la proposition budgétaire pour N+1** que vous allez transmettre début octobre à votre Ministre. Afin d'appréhender et de mettre en pratique les concepts de la budgétisation en AE-CP, il vous est proposé de considérer que les dépenses de consommation de biens et services peuvent aussi faire l'objet d'une budgétisation en AE≠CP et donc l'objet d'engagements pluriannuels.

I L'exécution budgétaire de l'année N-1

Les tableaux qui vous sont fournis avec l'énoncé de cet exercice présentent le détail commenté de la consommation N-1 pour différentes natures de dépenses.

L'analyse de cette gestion :

- doit vous permettre d'identifier les différentes données de chaque ligne de dépenses et d'en calculer l'impact ;
- doit vous permettre **d'apprécier les conséquences éventuelles générées sur l'année N** en cours d'exécution et **sur l'année N+1** pour laquelle vous devez proposer un projet de budget.

NB : pour répondre aux différentes questions, il est indispensable de vous appuyer sur l'analyse de la gestion N-1. Les informations intégrées dans le corps de chaque question sont des compléments par rapport à la connaissance de chaque poste de dépense donnée par l'analyse de la gestion précédente.

QUESTIONS

Question n°1 : quelle prévision de dépenses pour l'année n pour le marché d'entretien des locaux ?

Le marché d'entretien à prix révisable a été engagé le 1er octobre N-2 pour 3 ans avec clause reconductive annuelle. Ce premier engagement s'élevait à 35.545 €.

Lors du premier renouvellement du marché, une actualisation des prix ont conduit à engager 37 958 € au titre de ce marché pour la période du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N.

Il va être engagé pour la dernière année (période octobre N à septembre N+1) avec une actualisation de 1,1 %

1. Calculer le montant de l'engagement à enregistrer sur l'enveloppe pour le 1^{er} octobre N

Les paiements s'effectuent **mensuellement à terme échu**. En N-1, 37 613,83 € ont été payés : ils correspondaient aux paiements couvrant les mois de décembre N-2 (compte tenu du blocage des paiements début décembre pour les traitements de fin de gestion) au mois de septembre N-1 (soit $35.545/12 \times 10$ mois = 29 620, 83 €) au titre de l'engagement passé en N-2 et 2 mois (octobre et novembre compte tenu du blocage des paiements début décembre pour les traitements de fin de gestion) au titre de l'engagement passé en N-1 (soit $37\ 958/12 \times 2 = 6\ 326,33$ €).

2. Calculer le montant des CP qui seront consommés en N (au titre du solde de l'engagement antérieur et au titre de l'engagement de N)

3. Quel sera l'échéancier N+1 pour ces dépenses en distinguant si nécessaire la part des dépenses obligatoires et des dépenses inéluctables ?

Question n°2 : Les factures d'électricité sont payées tous les deux mois. Sur l'année N, la prévision budgétaire sur cette ligne de dépenses est de 13 005 € sur la base d'une consommation de 2890 € tous les 2 mois entre septembre et février et de 1445 € tous les 2 mois entre mars et août.

1. Reconstituer le rythme des engagements et des paiements sur l'année N (les engagements et paiements ont lieu tous les 2 mois).
2. Quel sera l'échéancier N+1 pour chacune de ces dépenses en distinguant si nécessaire la part des dépenses obligatoires et des dépenses inéluctables ?

Question n°3 : Les marchés de maintenance du matériel informatique et de reprographie sont **payables trimestriellement à terme échu et sont renouvelés annuellement à la date anniversaire de la passation du marché.**

Marché de maintenance du matériel informatique

Le marché de maintenance informatique à prix révisable a été engagé le 1er avril N-1 pour 3 ans avec clause reconductive annuelle. Cet engagement s'élevait à 11 555 €.

En avril N, lors du premier renouvellement du marché, les prix sont actualisés de 1% pour la période du 1^{er} avril N au 31 mars N+1.

Marché de maintenance du matériel de reprographie

Le marché de maintenance informatique à prix révisable a été engagé le 1er septembre N-1 pour 3 ans avec clause reconductive annuelle. Cet engagement s'élevait à 3 750 €.

En septembre N, lors du premier renouvellement du marché, les prix sont actualisés de 1% pour la période du 1^{er} septembre N au 31 août N+1.

1. Quel montant en AE dois-je engager en N ?

Marché de maintenance du matériel informatique

En N-1, la consommation de CP sur le marché de maintenance informatique s'élevait à 11 989,11 €.

Compte tenu des modalités de paiement de ce marché, ce montant correspond :

- pour un total de 6212 € : au montant des paiements trimestriels restant à payer sur un engagement passé en N-2 ;
- Pour un total de 5778 € : au montant du premier trimestre (couvrant les mois d'avril à juin de l'année N-1) et au montant du second trimestre de l'engagement N-1 (couvrant les mois de juillet à septembre).

→ Il reste à payer sur N les troisième et quatrième trimestres de l'engagement de N-1.

Marché de maintenance du matériel de reprographie

En N-1, la consommation de CP sur le marché de maintenance informatique s'élevait à 3750 €.

Compte tenu des modalités de paiement de ce marché, ce montant correspond :

- pour un total de 2 812,50 € : au montant des paiements trimestriels restant à payer sur un engagement passé en N-2 ;
- Pour un total de 937,50 € : au montant du premier trimestre couvrant les mois de septembre à novembre de l'engagement de l'année N-1.

→ Il reste à payer sur N les deuxième, troisième et quatrième trimestres de l'engagement de N-1

1. Quel montant en CP vais-je consommer sur l'année N pour chacun des marchés?
2. Reconstituer le rythme des paiements sur l'exercice N.
3. Quel sera l'échéancier N+1 pour cette dépense en distinguant si nécessaire la part des dépenses obligatoires et des dépenses inéluctables ?

Question n°4 : Deux subventions de fonctionnement sont prises en charge par votre service sur l'année N.

1 - Vous avez signé le 1^{er} juin une convention avec une association sportive vous engageant à leur verser 5 000 € pour une opération d'aide à la prise en charge de jeunes, inoccupés hors périodes scolaires. Les conditions de versement sont les suivantes : 50 % au 1^{er} du mois suivant la signature de la convention et 50 % 6 mois après ce premier versement sous réserve d'un compte rendu sur la mise en œuvre effective d'au moins 50 % des engagements pris par l'association.

2 - Vous versez tous les ans une subvention de fonctionnement à un établissement public : l'arrêté attributif signé le 15 janvier N arrête un montant de 10 500 euros. Les versements s'effectuent par trimestre (le premier versement a été effectué le 20 janvier et le dernier versement est prévu pour le 1^{er} octobre).

1. Quel montant en AE dois-je engager en N pour chacun des attributaires de ces subventions?

2. **Quel montant en CP vais-je consommer sur l'année N pour chacune de ces subventions?**
3. **Quel sera l'échéancier N+1 pour ces dépenses en distinguant si nécessaire la part des dépenses obligatoires et des dépenses inéluctables ?**

Question n°5 : En N-1, une opération de rénovation d'un bâtiment annexe appartenant à l'Etat et occupé par votre service a été décidée. La maîtrise d'ouvrage de cette opération vous a été confiée. Reconstituer le suivi de l'opération de rénovation du bâtiment annexe sachant que :

- **Un marché à montant ferme de remise en état des toitures pour 155 635 euros a été notifié le 15 février N-1.**
Paiements N-1 : Deux factures ont été payées en N-1 d'un montant total de 145 821,14 euros.
Paiements N : Une facture a été payée en N pour 9.325,12 euros et une dernière facture estimée à 475 euros est attendue.
- **Un marché à montant ferme pour une remise en état des murs intérieurs et extérieurs pour 59.376,26 euros a été notifié le 20 juin N-1.**
Paiements N-1 : Trois paiements ont été effectués en N-1 pour un montant de 47 941,75 euros.
Paiements N : 9.897,68 euros ont été payés en N et une dernière facture estimée à 1490 euros est attendue
- **Un marché à montant ferme de rénovation des huisseries intérieures et extérieures pour 25.975 euros a été notifié le 15 décembre N-1 et aucun paiement n'est intervenu sur ce marché en N-1.**
Paiements N : 18 424,69 euros ont été payés en N et une facture d'environ 8400 euros est annoncée
- **Un marché à montant ferme pour la peinture de 65.222,45 euros a été notifié le 20 avril N**
Paiements N : Une facture de 3.261,12 a été payée et une facture d'environ 6.600 euros est attendue avant la fin de gestion
- **Un marché à montant ferme pour le carrelage de 31 835,79 euros a été notifié le 15 mai N**
Paiements N : Deux factures ont été payées pour un montant total de 27.899,45 euros et une facture d'environ 3.500 euros est attendue.
- **Un marché de revêtements de sols de 15 672,88 euros a été notifié le 8 juillet N**
Paiements N : Une facture de 10.873,77 euros a été payée et une facture d'environ 4.700 euros est attendue

1. **Quels sont les montants d'AE engagés ? Quels sont les montants de CP payés et à payer ? (au total et en vous situant en prévision à la fin de l'année N)**
2. A l'analyse des indications ci-dessus, les informations transmises par le service « métier » vous paraissent-elles totalement exploitables ?
 ⇒ **Ne supposent-elles pas l'intervention d'actes de gestion non transcrits dans l'énoncé ? Quels sont ces actes de gestion ?**
3. *Le service métier vous indique que la majorité des marchés seront soldés en N+1. Cependant pour le marché de peinture, il est prévu des paiements à hauteur de 46 500 euros en N+1, le solde étant envisagé en N+2.*
 ⇒ **Quels sont les restes à payer et l'échéancier sur N+1 et N+2 pour chacune de ces dépenses en distinguant si nécessaire la part des dépenses obligatoires et des dépenses inéluctables ?**

Question n°6 : En année N, a été décidé de **terminer la rénovation du bâtiment annexe affecté au service en en modifiant et rénovant les parkings souterrains.**

Le coût total de cette ultime tranche de rénovation de ce bâtiment a été évalué à 120.000 euros. Cependant, il a été décidé de ne pas s'engager au delà de la nécessaire rénovation des parkings (100 000 euros) et de réserver la décision définitive concernant l'aménagement de la rampe d'accès (évaluée à 20 000 euros).

L'équipe « métier » qui suit ce chantier donne les indications suivantes à l'appui de l'engagement du marché :

- **763,26 euros seront payés en N sur la tranche ferme.**
- **L'échéancier prévisionnel de cette tranche ferme s'établit comme suit : 56 000 euros à payer en année N+1, le solde étant à payer en N+2**
- Il est **prévu d'affermir la tranche conditionnelle en N+1.** Si cette décision ne se confirmait pas en N+1, le paiement du dédit interviendrait en N+2.

Le marché passé en N se compose donc d'une tranche ferme à hauteur de 100.000 euros et une tranche conditionnelle de 20.000 euros (avec un dédit représentant 10 % de la tranche conditionnelle) pour l'aménagement des abords de la rampe d'accès au parking.

1. Quels sont les montants engagés pour ces travaux ?
2. Quels sont les montants à inscrire pour les CP de l'année N et l'échéancier des années ultérieures ?

*
**

Prévision budgétaire année N+1

La prévision budgétaire s'appuie sur le plan d'action du service qui comprend, d'une part la poursuite des activités récurrentes habituelles et d'autre part des projets nouveaux pour l'unité (l'ensemble compose la programmation d'activités du service).

Pour l'année N+1, il est prévu notamment : (extraits de la programmation d'activités)

- *d'affermir la tranche conditionnelle de l'opération de rénovation du parking*
- *un projet structurant portant sur le déménagement de votre unité*

Projet structurant du plan d'action du service

A compter du 1^{er} juillet N+1, le service souhaite s'installer dans un nouveau bâtiment qui fera l'objet d'un **contrat de partenariat public-privé** :

- Il serait passé sur une **durée ferme de 20 ans** pour un **coût mensuel de 1000 €** payable en un **versement annuel exigible à terme à échoir tous les ans au 1er juillet**.
- Les **charges locatives** seront payées **trimestriellement à terme échu** sur une base estimée, pour l'année N+1, à **810 € mensuels**.
- Par ailleurs, plus fonctionnel que le précédent, ce nouveau bâtiment permet de **réduire de 5 % la surface occupée par le service et de 5 % les coûts d'électricité**.

Cette décision emporte donc plusieurs conséquences budgétaires :

- La fin du précédent bail au 30 juin (dont le coût annuel budgétaire évalué sur la base du loyer engagé en N s'élève à 43 982 €) et l'engagement du nouveau bail.
- Des impacts à traduire en matière de marché d'entretien, de prévision de dépenses en matière de charges locatives et de consommation de fluides par le service :
 - Réduction à partir du 1^{er} juillet N+1 de 5 % de surface réduisant d'autant le coût d'entretien (prévision N = 38 376 €)
 - L'impact sur le coût annuel des charges locatives dans le bâtiment actuel : (prévision N = 12 106 €)
 - Réduction de 5 % des coûts d'électricité (prévision N = 13 005 €)
- Des frais de déménagement évalués à 15 000 € (devis estimatif d'une société contactée).

Question n°7 : *Le choix du dispositif juridique pour l'installation du service dans un nouveau bâtiment est budgétairement lourd. Il doit être financièrement justifié notamment au regard des économies potentielles que ce choix permet de générer. En appui à la proposition budgétaire que vous allez soumettre à votre Ministre, **calculer l'impact budgétaire global de l'installation en N+1 dans le nouveau bâtiment et justifier votre choix par une comparaison avec le coût du bâtiment actuel sur le même périmètre de dépenses.***

Question n°8 : *Pour l'affermissement de la tranche conditionnelle de l'opération de rénovation des parkings sur l'année N+1, l'équipe projet prévoit un démarrage des travaux qui induira l'échéancier de paiement suivant : 5.000 € seront à payer l'année de l'affermissement (N+1), 12.000 € l'année suivante (N+2) et le solde en N+3.*

1. *Quel sera le montant engagé lors de l'affermissement de la tranche conditionnelle pour la réfection de la rampe d'accès au parking ?*
2. *Indiquez l'échéancier de CP correspondant suite aux indications de l'équipe « métier ».*